Moniteur Sportif de Natation 2026-2027

Le Moniteur Sportif de Natation est un diplôme d'État homologué de niveau 4 inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Il permet ainsi à son titulaire d'exercer les missions suivantes contre rémunération :

- *Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sei d'une strucure fédérale*
- *Conduire un projet d'activité ou de manifestation ai sein d'une structure fédérale*
- *Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation ai sein d'une strucure fédérale*
- *Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale*
- *Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale*

Public
Bénévoles, salarié.e d'un club FFN, reconversion professionnelle, demandeur d'emploi,étudiant

Pré requis
Être âgé.e d'au moins 16 ans au 31/12 de l'année en cours, titulaire du PSE1 à jour de la formation continue,être licencié.e à la FFN, attester de la compétence du test sécurité* ou être titulaire du BNSSA, avoir réalisé une performance lors d'une compétition régionale ou être titulaire d'un BF de la FFN ou pouvoir attester d'une année de licence

Dates et durée
Du 17 octobre 2026 au 9 mai 2027
Entre 100 heures et 265 heures selon individualisation du parcours

Modalités
Formation en présentiel, à distance via classes virtuelles et E-learning (FOAD)

Nombre de stagiaires
Minimum : 8
Maximum : 25

Compétences visées :

Bloc 1 : conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une strcuture fédérale

- Concevoir un cycle d'enseignement pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- Conduire en sécurité une séance d'enseignement pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
- Évaluer de séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs

Bloc 2 : conduire une démarche de perfectionnement sportif

- Réaliser un diagnostic de la structure et de son environnement et élaborer un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- Mettre en œuvre et suivre un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- Évaluer un projet d'activité ou de manifestation et communiquer en interne son bilan

Bloc 3 : valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- Communiquer auprès des différents publics
- Réaliser des actions de promotion d'un projet d'activité ou de manifestation

Bloc 4 : accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

- Accompagner des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
- Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté

Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

- Conception d'un cycle d'entrainement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
- Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
- Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions

ERFAN -Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation
Maison régionale des sports- 2 av de l'Université 33400 TALENCE
05-56-98-77-34 - contact@ffnatationlna.fr

Contacts

Guilhaine SEBILLOTTE
Directrice ERFAN, responsable pédagique, responsable administrative, coordinatrice de la formation, référent handicap
erfan.direction@ffnatationlna.fr

Stéphane CHEF
Référent ERFAN
secretaire@ffnatationlna.fr

Aurélie PICHAUT
Référente comptabilité
comptabilite@ffnatationlna.fr

Accès site internet de la Ligue

Mise à jour le 1/06/26

Contenus :

Bloc 1	Concevoir d'une cycle d'enseignement sportifs intégré dans l'environnement de la structure
	Concevoir en sécurité d'une séance d'enseignement sportifs intégré dans l'environnement de la structure
	Déterminer les moyens matériels et humains nécessaires lors de la conduite de la séance intégrée dans le "modèle théorique de fonctionnement du nageur"
	Accueillir des pratiquants en leur présentant l'organisation de la séance
	Ajuster la progression pédagogique des pratiquants
	Réaliser une analyse de séance
	Déterminer les perspectives d'évolution
Bloc 2	Éffectuer un diagnostic de la structure fédérale en prenant en compte les particularités
	Identifier les différents publics en déterminant leurs attentes
	Concevoir un projet répondant aux objectifs fixés à l'issue du diagnostic
	Planifier les étapes de réalisation du projet d'activité
	Gérer les différentes étapes du projet d'activité
	Réaliser les démarches administratives et techniques obligatoires et nécéssaires au projet d'activité
	Élaborer le bilan du projet en évaluant l'atteinte des objectifs
	Restituer le déroulement et le bilan du projet en expliquant la démarche engagée
Bloc 3	Informer les différents publics sur les activités et le projet de la structure
	Ajuster sa communication aux différents publics
	Adapter un outil de communication
	Produire un contenu de communication personnalisé en l'adaptant aux caractéristiques des différents publics
Bloc 4	Intégrer les bénévoles dans la dynamique fonctionnelle de la structure fédérales
	ccompagner les dirigeants dans la réalisation de tâches administratives et techniques liées aux activités sportives de la structure
	Développer un dispositif de sensibilisation des dirigeants de la structure fédérales en concevant des actions de sensibilisation aux certifications fédérales ainsi qu'aux parcours favorisant l'accès aux métiers du champ des activités aquatiques
	Accompagner les dirigeants dans la mise en œuvre des politiques ministérielles citoyennes
Bloc 5	Concevoir un cycle et une séance d'entrainement compétitif
	Prévenir le dopage et les conduites addictives
	Conduire en sécurité, une séance en prenant en compte le cycle d'entraînement
	Faciliter l'autonomie du sportif
	Encadrer en sécurité un groupe de mineurs en déplacement ou en stage
	Évaluer la progression des sportifs
	Adapter son action et ses activités d'entrainement

Modalités d'admission à l'ERFAN Nouvelle-Aquitaine :

Les candidats devront s'inscrire via le lien ci-dessous, lien se trouvant sur le site de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation : https://erfan-nouvelleaquitainedenatation.catalogueformpro.com

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées à l'adresse suivante : erfan.direction@ffnatationlna.fr avant le 4 octobre 2026.

Documents administratifs à fournir :

- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- Attestation de la formation initiale PSE1
- Attestation de la formation continue PSE1
- Extrait de casier judiciaires bulletin N°3
- Extrait de la licence FFN 2025-2026
- L'engagement personnel
- L'engagement des parties
- Photo d'identité (format PDF ou JPEG)
- Certificat médical type FFN de moins de 3 mois (modèle ERFAN)

Les documents seront envoyés par mail à l'issu de votre inscription.

Clôture des inscriptions : 07 septembre 2026

Modalité d'admission particulière :

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants : Le PSE1 (mais à avoir pour les PRMPS) le test et la performance)

L'entrée en formation fait l'objet de la délivrance d'un livret de formation dont la validité ne peut dépasser deux saisons sportives. A l'issue de ces deux saisons le stagiaire n'ayant pas validé son Moniteur sportif de natation s'inscrit sur une nouvelle session de formation et effectue alors un nouveau positionnement organisé par l'organisme de formation.

Organisation de la formation :

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Nouvelle Aquitaine a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation. Le numéro d'habilitation quinquennale est 39098.

Modalités de l'alternance :

Dans le cadre de cette formation au Moniteur Sportif de Natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 270 heures (en parcours complet) au sein d'une structure associative affiliée la Fédération Française de Natation.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation). Néamnoins, le début des heures d'alternance ne peuvent débuter avant le 1er jour de la formation . Ces heures d'alternance, seront effectuées sous l'autorité d'un ou plusieurs tuteurs et sont réparties du 18 octobre 2025 au 2 juillet 2027.

Une convention de mise en situation professionnelle sera alors éditée et transmise à toutes les parties pour signature.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Volume horaire de formation :

Volume horaire de la formation			
Formation en centre		Formation en alternance	
265 heures		**270 heures**	
Bloc 1	65 heures	**Bloc 1**	90 heures
Bloc 2	55 heures	**Bloc 2**	40 heures
Bloc 3	45 heures	**Bloc 3**	30 heures
Bloc 4	30 heures	**Bloc 4**	20 heures
Bloc 5	70 heures	**Bloc 5**	90 heures

Dispense : Les personnes titulaires d'un BP JEPS AAN, peuvent prétendre à la dispense des Bloc 1,Bloc 2, Bloc 3 du MSN.

Allègements : les personnes titulaires d'un BF1, d'un BF2, d'un BF3, peuvent prétendre à des allègements de formation pour les blocs 1, 2 ou 3.

Calendrier de la formation :

Calendrier prévisionnel de la formation susceptible d'être modifié en fonction du calendrier sportif.

Dates
Bloc 1 : 18 et 31/10/26 ; 8/11/26 ; 6/01 :27 ; 14 et 21/02/27 ;21/03/2027
Bloc 2 : 6/11/26 ; 17 et 30/01/27 ; 13/02/27 ; 06/03/27
Bloc 3 : 31/01/76 ; 7/03/27 ; 11 et 18/04/27
Bloc 4 : 24/01/27 ; 09/05/27
Bloc 5 : 17/10/26 ; 7/11/26 ; 6 et 16/01/27 ; 20 /02/27 ; 20/03/27 ; 10 et 17/04/27

Les formations en centre sont positionnées sur les week-ends afin d'accueillir des stagiaires scolarisés ou poursuivant des études universitaires.

Horaire de formation :

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h30-16h30 soit 6 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-ends.

En entreprise (en club) : heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

Lieux de formation :

Salles de formation

- ERFAN Nouvelle-Aquitaine-Maison régionale des sports-2 avenue de l'Université-33400 Talence
- ERFAN Nouvelle-Aquitaine-Maison régionale des sports-142 avenue Émile Labussière-87100 Limoges
- ERFAN Nouvelle-Aquitaine-Centre Nelson Paillou-2 allée des Platanes-64100 Bayonne
- VISIO

Centres aquatiques pédagogiques

- Piscines sur les différents territoires identifiés

Tutorat :

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 1 an et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

Modalité pédagogique de la formation :

La culture et les pratiques de nos intervenants s'inscrivent résolument dans le modèle de la pédagogie active et participative, issues du courant socio-constructiviste.

Les différentes interventions permettent de placer les apprenants dans des situations variées au cours desquelles sont appliquées l'ensemble des techniques pédagogiques qui en relèvent (productions orale et écrite, simulation, jeux de rôles, études de cas…), sans négliger l'exposé.

On sait aussi que la démarche inductive (ou expérimentale) qui place les apprenants en situation de production du savoir est plus facilitatrice d'apprentissages et de développement des compétences que la démarche déductive (exposés) : elle est donc souvent proposée.

Les situations actives de formation sont toujours accompagnées d'observations, d'analyses individuelles et collectives, et de généralisations accompagnées de conseils méthodologiques constructifs visant le transfert des apprentissages dans les futures situations professionnelles des participants. La pédagogie déployée pendant la formation prend en compte les savoirs des participants. Elle vise à garantir un cadre motivant, enrichissant et sécurisant pour tous les participants.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Acton de Formation en Situation de Travail
- Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme elearning, classes virtuelles, ressources numériques, ...

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

Modalités de suivi et d'accompagnement des parcours

Le suivi individuel du parcours de formation s'effectuera via :

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire dématérialisé.
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Positionnement de la formation :

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis afin d'envisager un allégement ou un renforcement de formation au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Date du positionnement : 4 octobre 2026

Le positionnement se déroulera en trois phases :

1ère phase : présentation collective de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2ème phase : identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

- L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 avec un support composé de questionnement simple.
- L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :
- Un relevé des souhaits du stagiaire
- Un bilan de ses expériences vécues,

Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

3ème phase : validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'un ou de plusieurs blocs de compétences (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

Moyens matériels et pédagogiques :

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de formation :

- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet

Centres aquatiques :

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques :

- Exercices pratiques
- Présentation Powerpoint

- Supports multimédias
- QCM
- Drive (DIGIFORMA)

Modalités d'évaluations :

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

Épreuves de certifications :

Ces épreuves certificatives visent à valider les blocs de compétences du diplôme, un bloc pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 blocs est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 5 blocs a lieu lors d'un jury national présidé par le Directeur Technique National ou son représentant. Possibilité de ne suivre et valider que certains blocs dans un délai de deux ans maximum.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, dates, etc.). L'ensemble des blocs doit être validé pour l'obtention du diplôme.

Pour toutes les épreuves d'évaluation certificative, les commissions d'évaluation sont composées de deux personnes dont :

- Un représentant de l'ERFAN ou de l'INFAN,
- Le DTN ou son représentant
- Les membres de chaque commission d'évaluation sont proposés par l'ERFAN ou l'INFAN et leur désignation est validée par le Directeur Technique National.

Bloc 1 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation réelle en structure

- Conception d'un cycle
- Conception d'une séance
- Accueil des pratiquants
- Conduite et ajustement de la séance

Épreuve 2 : entretien à la suite de la mise en situation réelle

- La détermination des moyens matériels et humains nécessaires,
- L'organisation de l'enchainement de séances,
- L'analyse de la séance,
- Les perspectives d'évolution de son action d'enseignement.

Épreuve 3 : entretien

- Oral portant sur l'identification de nouvelles activités aquatiques et de la natation et sur la conduite en toute sécurité d'une de ces activités au sein de la structure.

Bloc 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : étude de cas support d'une production écrite

- Cette épreuve consiste en une étude de cas décrivant une structure fédérale dans son environnement, ses acteurs et les différents publics (y compris en situation de handicap) la fréquentant ainsi que les démarches administratives et techniques nécessaires et les différents espaces et outils numériques utilisés afin de garantir la mise en œuvre du projet.

Épreuve 2 : présentation orale suivi d'un entretien

Cette épreuve consiste en une présentation orale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur :

- Le diagnostic réalisé,
- La conception du projet,
- La planification des étapes de réalisation,
- La gestion des différentes étapes du projet.

Le candidat peut s'appuyer sur un support de présentation. Ce support n'est pas évalué.

Épreuve 3 : Questions / réponses avec le jury

Cette épreuve consiste en des réponses apportées par le candidat sur un ensemble de 3 questions portant sur :

- L'élaboration du bilan du projet conduit, la restitution du déroulement,
- Les éventuelles perspectives d'évolution des activités proposées par la structure.

Les questions sont identiques pour tous les candidats. Le candidat dispose de 5' maximum pour chacune des questions.

Bloc 3 : Valoriser le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation reconstituée

Cette épreuve porte sur :

- L'information aux différents publics sur les activités et le projet de la structure,
- L'ajustement de sa communication aux différents publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.

Épreuve n°2 : Production d'un support de communication visuel

Cette épreuve porte sur :

- L'adaptation d'un outil de communication,
- La production d'un contenu de communication personnalisé.

Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation reconstituée

- Cette épreuve porte sur l'intégration de bénévoles dans la dynamique fonctionnelle de la structure en partageant son organisation, ses acteurs clefs et en mobilisant des techniques de base de la communication afin de renforcer l'équipe de dirigeants et les liens, d'appartenance.

Épreuve 2 : mise en situation reconstituée

- Cette épreuve porte sur l'accompagnement des dirigeants dans la mise en œuvre des politiques ministérielles citoyennes

Épreuve 3 : mise en situation réelle

- Mise en situation réelle portant sur l'accompagnement des dirigeants dans la réalisation de tâches administratives et techniques liées aux activités sportives de la structure en utilisant les différents espaces numériques et outils dédies de la structure et de la fédération, afin d'apporter un soutien aux dirigeants.

Épreuve n°4 : étude de cas support d'une production écrite suivie d'une question / réponse avec le jury

- Cette épreuve consiste en une étude de cas sur la base de sujets proposés par le jury national de certification décrivant un des parcours favorisant l'accès aux métiers du champ des activités aquatiques et de la natation, suivi d'une question / réponse portant sur la sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales.

Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation réelle

- Cette épreuve consiste en une mise en situation réelle en structure sur la conduite de la séance d'entrainement dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entrainement.

Cette épreuve de mise en situation réelle se déroule en structure d'alternance avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales (hors public Master)

Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Elle porte sur la conduite en sécurité d'une séance d'entrainement et les moyens facilitant l'autonomie du sportif dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entrainement

Épreuve 2 : entretien à la suite de la mise en situation réelle

- Cette épreuve consiste en un entretien devant un jury portant sur :
- La conception d'un cycle d'entrainement compétitif,
- La conception d'une séance d'entrainement compétitif,
- L'encadrement en sécurité d'un groupe de mineurs en déplacement ou en stage,
- L'évaluation de la progression des sportifs,
- L'adaptation de son action et de ses activités d'entrainement.

Épreuve 3 : présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury

Cette épreuve consiste en une présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury, portant sur une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives.

Équivalences et dispenses :

	Dispense du test de sécurité pour les EPEF	Dispense de l'exigence de performance pour les EPEF	Dispense du test de sécurité des EPMSP	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
Dispenses								
BNSSA* à jour du maintien des acquis	X		X					
BF* du 1er au 5ème degré délivré par la FFN*		X	X					
Équivalences de blocs								
BPJEPSAAN* (arrêté de Juillet 2021) à jour CAEP MNS licencié au sein d'une structure fédérale + justifiant d'une année de licence au sein de la FFN *	X		X	X	X	X		
Équivalences du titre du MSN								
DEJEPS* mentions NC/NS/PL/WP				X	X	X	X	X
DESJEPS* mentions NC/NS/PL/WP				X	X	X	X	X

Tous les diplômes permettant une dispense ou une équivalence, nécessite d'être à jour de la formation continue réglementairement prévue dans les textes régissant le diplôme.

- * EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation
- * EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération française de natation
- * BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »
- * DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * DESJEPS : diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- NC : mention natation course
- NS : mention natation synchronisée
- PL : mention plongeon
- WP : mention water-polo

Passerelles et suite de parcours :

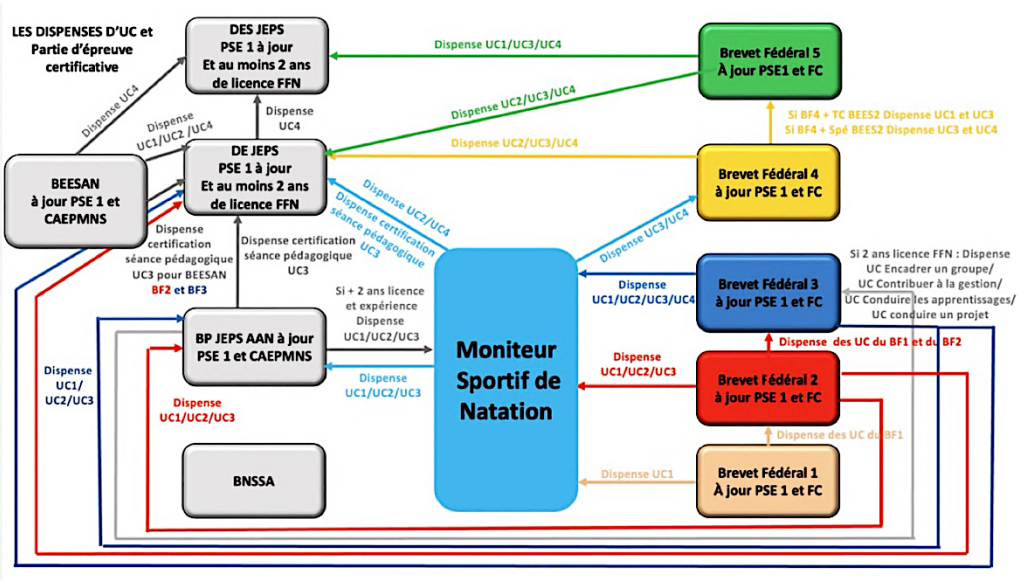

- * EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation
- * EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération française de natation
- * BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »
- * DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * DESJEPS : diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- NC : mention natation course
- NS : mention natation synchronisée
- PL : mention plongeon
- WP : mention water-polo

ERFAN -Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation
Maison régionale des sports- 2 av de l'Université 33400 TALENCE
05-56-98-77-34 - contact@ffnatationlna.fr

Formation continue :

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur sportif de natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités du Moniteur sportif de natation.

Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Exemple : j'obtiens mon Moniteur sportif de natation le 15 juin 2021, la date d'Edition de mon diplôme est le 20 septembre 2021, je dois suivre la formation continue avant le 31 décembre 2023.

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN.

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur sportif de natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » :
- En piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents, 4 heures sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Moniteur sportif de natation.

D'autre part, le titulaire du titre de Moniteur sportif de natation doit suivre chaque année la formation continue du PSE 1 afin de conserver ses prérogatives d'exercice.

Accessibilités aux personnes de handicap :

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« *Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

Aucun aménagement ne peut être mis en place, notamment pour les épreuves de certification, sans cette demande officielle. En tant que certificateur, la FFN est seule habilitée à accorder des aménagements de ses épreuves de certification.

Accompagnement :

Une fois la demande soumise via le Google Form, un entretien est organisé entre le candidat, le responsable de formation et la référente handicap, afin d'évaluer les aménagements possibles en fonction des besoins spécifiques. **Désormais, l'avis médical est sollicité au cas par cas, après étude du dossier**, et est accompagné d'un courrier d'information destiné au médecin référent, précisant les attentes liées à la formation et/ou aux épreuves de certification.

Lien Google Form : https://forms.gle/YJxwe3Ks5HoNksBZ6

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif**,** à la Direction Technique Nationale.

3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.

4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.

5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée.

Attention : **Cette procédure ne dispense pas du positionnement à réaliser auprès de votre ERFAN**, mais elle est indispensable à l'évaluation de l'adaptation « raisonnable ». Le caractère raisonnable s'entend notamment (mais pas seulement), dans nos formations, comme la capacité de la personne à répondre aux exigences de sécurité propres aux métiers des AAN.

Tarifs :

Frais de gestion 40€			
Parcours	Taux horaires	Heures	Tarif
Parcours complet	12€	265 heures	3180€
Parcours titulaire d'un BP JEPS AAN	12€	100 heures	1200€
Parcours titulaire d'un Brevet Fédéral	12€	A définir selon BF	A définir selon BF

Il est possible d'échelonner le coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation (sans surcoût)

Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO ou autre financeur).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un **devis personnalisé** en contactant directement l'ERFAN par :

Madame PICHAUT Aurélie : comptabilite@ffnatationlna.fr

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

Financements :

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?	*Vous êtes salarié ?*
√ Contrat d'apprentissage	√ PRO A - Promotion par alternance - OPCO
√ Contrat de professionnalisation	√ CPF de transition professionnelle
√ CPF / CEC	√ Plan de Développement des Compétences
√ CPF de Transition Professionnelle	√ Action individuelle - OPCO
√ PEC - Parcours Emploi Compétences	X FNE
√ PEC Sésame	√ Autofinancement
X PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant	
√ Aides Individuelles à la Formation	
√ AGEFIPH	
√ Autofinancement	

Indicateurs de résulats :

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Non présentés	Taux d'abandon	Taux d'échec	Taux de satisfaction
25-26	En attente du jury plénier (9 juillet 2026)					
24-25	37	94,59%	5,71%	0,00%	0,00%	97,30%
23-24	27	96,30%	0,00%	3,70%	0,00%	100,00%
22-23	28	96,43%	0,00%	3,57%	0,00%	100,00%
21-22	30	93,33%	0,00%	6,67%	0,00%	95,00%
20-21	30	93,33%	0,00%	6,67%	0,00%	100,00%